

INFLUENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LA GESTION DE L'AZOTE ET DU PHOSPHORE DES ELEVAGES

Loyon, L.

Irstea, Opaale, Rennes

laurence.loyon@irstea.fr

L'azote et le phosphore, indispensables à la nutrition des plantes, contribuent significativement à la pollution des ressources en eau et au phénomène d'eutrophisation lorsqu'ils sont épandus en excès (CGDD, 2018). Les quantités d'azote et de phosphore issues des élevages en France sont estimées à 1299 kt d'azote organique et 286 kt de phosphore (ANPEA, 2018). Les quantités épandues par les éleveurs représentent annuellement 662 kt N (Agreste, 2014) et 167 kt P (ANPEA, 2018).

L'excédent d'azote organique et minéral était estimé en 2013 à 902 000 tonnes (MEDDE, 2013). Selon une expertise de l'Inra, les excédents d'azote dépassent 50 kg N/ha/an mais peuvent s'élever à plus de 130 kg N/ha de SAU dans certaines régions de production laitière/monogastriques. Ces excédents sont plus faibles en moyenne pour les régions de grandes cultures (29 kg/ha/an, Inra, 2016). La fertilisation phosphorée moyenne annuelle est passée de 36 kg P/ha en 1990 à 24 kg P/ha/an en 2006 (Senthilkumar et al, 2012) impliquant des surplus de phosphore de l'ordre de 20 kg P/ha en Bretagne (CapElevage, 2006). Une mauvaise gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation est aussi responsable des émissions d'ammoniac (NH_3) et de gaz à effet de serre (CH_4 , N_2O). L'azote organique des élevages contribue à 64% des émissions nationales de NH_3 (679 kt en 2015) et à 4,5% des émissions de N_2O (137 kt de N_2O , sans UTFC) (Citepa, 2017).

Les problèmes liés à l'azote et au phosphore sont visés par différentes politiques réglementaires et incitatives depuis 30 ans. C'est particulièrement le cas de la Bretagne qui lutte contre des flux d'azote, et dans une moindre mesure de phosphore, supérieurs à la capacité d'épuration des sols agricoles entraînant une pollution des cours d'eau par les nitrates et la prolifération d'algues vertes sur certaines parties du littoral. Pour lutter contre ces deux problèmes, différentes politiques ont été adoptées entre l'Etat, les collectivités territoriales et la profession agricole (Bretagne Eau Pure, Prolittoral,...). Des programmes obligatoires de résorption ont été mis en place dans les zones les plus sensibles aux nitrates et aux algues vertes. Des actions de sensibilisation des éleveurs ont également été mis en oeuvre. Ces politiques ont permis de réduire les teneurs en nitrates mais très peu la prolifération des algues vertes.

Les différentes politiques réglementaires et incitatives ont indéniablement permis de réduire les quantités d'azote épandues en Bretagne et les teneurs en nitrates dans les eaux. Celles-ci sont passées de 204 kgN/ha en 2000 à 181 kgN/ha en 2015 pour les quantités d'azote épandues et de 50 mg/l en 2000 à 31.6 mg/l en 2015 pour les teneurs moyennes en nitrates des eaux bretonnes (Dreal, 2015). Globalement la teneur en P_2O_5 des sols bretons

est stable depuis 1995. Néanmoins, la prolifération des algues vertes persiste toujours sur les côtes bretonnes.

Néanmoins, les critiques restent vives quant à la gestion de l'azote organique en Bretagne. En effet, la prolifération des algues vertes persiste (OEB, 2018). Pour les ONG, l'Etat a manqué à ses obligations quant à la rapidité de mise en oeuvre des mesures, réglementaires ou incitatives. Il faut néanmoins souligner que l'état doit continuellement négocier avec la profession agricole plus ou moins réfractaire à mettre en oeuvre les mesures environnementales.



Laurence Loyon, docteur en chimie de l'environnement, est depuis 17 ans ingénieur de recherche en poste à l'IRSTEA. Elle est spécialisée dans l'évaluation des émissions gazeuses (ammoniac et gaz à effet de serre) provenant des élevages [facteur d'émission, données techniques pour l'inventaire, techniques de réduction]. Elle a participé à des projets de recherche, ateliers et conférences en Europe, acquérant une connaissance approfondie de la recherche internationale et nationale sur les émissions gazeuses (bâtiment, stockage, traitement, épandage). Elle fait partie de divers réseaux nationaux et internationaux. Elle a récemment pris la coprésidence du groupe national français d'expertise «GENEM» [Gestion des éléments nutritifs et des émissions dans l'environnement] mis en place par les ministères de l'agriculture et de l'écologie.